

de l'Annonciation). Ces derniers, plus logiques que les précédents, prétendaient que dans l'ordre naturel des faits, il convenait de dater l'an de l'incarnation du moment même où le Christ s'est incarné dans le sein de la Vierge. Ce fut le système introduit par Denys le Petit en Italie, où il est connu sous le nom de *calcul Pisan*, parce qu'à Pise il a été suivi jusqu'en 1745.

Quand et comment ce comput, inusité en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, s'est-il introduit en France? je l'ignore. Mais il ne me semble pas douteux qu'il y ait été en vigueur, au moins quelque temps.

Ce qui embrouille toutes les recherches chronologiques en pareil cas, c'est qu'on est volontiers enclin, depuis la réforme du calendrier par Charles IX, à supposer que le 25 mars (fête de l'Annonciation), pris pour jour initial de l'année, *suit* de trois mois le point de départ, fixé par d'autres au jour de Noël, 25 décembre, alors qu'au contraire le jour de l'Annonciation, en tant que commencement de l'année, doit *précéder* de neuf mois le commencement de l'année datée de Noël, de neuf mois et sept jours le commencement de notre année julienne, fixé au 1^{er} janvier. C'est l'ordre de la nature qui a servi de règle.

J'estime donc que la computation chronologique de tous les actes royaux de Charles VIII est en avance de neuf mois juste sur le calcul provincial lyonnais. Le P. Ménestrier a dû se tromper quand il dit (*Eloge historique de Lyon*, p. 42) : « L'année commençait (1490) alors à Pâques. » Si cela était vrai, le 25 mars, jour de l'entrée à Lyon, eût été daté parla Chancellerie royale 1493, puisque Pâques, cette année, n'échoit qu'au 39 mars.

(1) Ce qui me confirme à *priori* dans l'opinion qu'à cette époque(1493) l'année lyonnaise commençait encore à Noël, c'est que les renouvellements électoraux des conseillers de la commune, opérations du *bout de Ton*, avaient lieu le jeudi avant la fête de saint Thomas (21 décembre). P. M.-R.